



Le bulletin municipal

N° 51 : Juillet 2026 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

Ouverture de la mairie

Mardi : 9 h - 12 h - Vendredi : 9 h - 12h et 14 h – 17 h

Dimanche : 10 h - 12 h, et sur rendez-vous : accueil par le maire ou (et) les adjoints
Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> - Email : contact@mairiest-illpize.fr

Le mot du maire

Chères Illpidiennes, chers Illpidiens,

L'été est arrivé sans crier gare, avec des chaleurs d'une durée et d'une intensité inquiétantes. Elles doivent nous inciter à prêter la plus grande attention à notre voisinage et en particulier aux personnes âgées. Espérons que la météo sera plus agréable les semaines à venir et permette à tous, habitants et estivants, de profiter des vacances, de la joie des retrouvailles avec la famille ou les amis, et de toutes les animations qui seront organisées à cette période. Vous en trouverez le détail et le calendrier dans ce bulletin.



Nous aurons prochainement le plaisir de vous inviter à venir découvrir la salle polyvalente rénovée et n'attendrons pas l'inauguration officielle, prévue à l'automne, pour ce faire. Pour fêter l'événement, nous avons prévu **une soirée musicale le 12 août**, autour d'un verre et de quelques grignotages, et vous y attendons nombreux.

Cette salle a été rénovée pour les réunions et les manifestations culturelles organisées par la commune, mais aussi et surtout, pour les habitants et les associations. Les premiers disposeront d'un lieu où fêter leurs événements privés (mariages, repas de famille, anniversaires, etc.), les secondes d'une salle pour organiser leurs grosses manifestations. Ils y trouveront désormais le matériel nécessaire à l'organisation d'un repas (toute la vaisselle) et les équipements permettant la conservation (chambre froide), le réchauffage (étuve) et le lavage (lave-vaisselle). Cependant, il ne sera pas possible d'y cuisiner.

Nous ne doutons pas que vous vous approprierez rapidement cette salle dont la rénovation, d'un coût total HT de 293.317 €, a bénéficié d'aides financières importantes, représentant 75 % du coût total (État 31 %, Région AURA 25 %, Département de Haute-Loire 9 %, Europe 10 %). Merci à tous nos partenaires sans lesquels cette opération n'aurait pas été possible.

Dans la perspective d'un futur rapprochement avec Villeneuve d'Allier, nous avons souhaité appliquer les mêmes conditions aux habitants et associations de Villeneuve et de Saint-Illpize : gratuité pour les associations, participation de 60 € (journée) ou 110 € (week-end) pour les particuliers. Vous trouverez l'ensemble des tarifs et conditions d'utilisation sur notre site Internet.

Cet été sera aussi l'occasion pour l'équipe municipale de venir vous rencontrer à l'occasion des réunions villages hebdomadaires que nous organisons à compter du vendredi 17 juillet. Ces réunions doivent permettre de mieux vous informer, mais surtout de vous écouter et d'échanger sur les problématiques propres à chaque village. Elles sont aussi un moment de convivialité et de rencontre entre habitants du même village ou de villages voisins.

Je terminerai cet édito en remerciant chaleureusement tous ceux qui se sont mobilisé pour lutter contre l'important incendie qui a touché Villeneuve d'Allier : les sapeurs-pompiers bien sûr, qui une fois de plus ont montré leur grande implication, et tous les bénévoles qui ont fait preuve de solidarité.

Comptant sur votre mobilisation pour qu'un tel incendie ne se reproduise pas, je vous souhaite un bel été.

Restant à votre écoute,

Isabelle Roussel, maire

Parlons finances

Lors de sa séance du 21 avril, le conseil a voté le budget primitif 2026.

Les dépenses d'investissement prévues s'élèvent à 553.378 €, consacrées principalement à la rénovation de la salle polyvalente, à des travaux de voirie et à des aménagements plus légers, tels que la rénovation de la fontaine de l'église ou celle du four de Tapon. Le budget comprend aussi l'étude d'avant-projet de la rénovation intérieure de l'église et celle de l'aménagement de la place de Tapon. Ces dépenses sont financées par des subventions à hauteur de 49 %, par le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) à hauteur de 9 %, et le solde, par des excédents de fonctionnement ou d'investissement antérieurs.



En fonctionnement, les dépenses prévues sont de 257.664 € et les recettes, 286.384 €, ce qui permet d'anticiper un résultat minimum d'environ 30.000 €. Sans doute le résultat sera-t-il un peu supérieur car si la plupart des dépenses sont calculées au plus juste, il est d'usage de surévaluer quelques postes de dépenses pour permettre de faire face aux imprévus.

Il reste que d'année en année, les résultats baissent car les recettes n'évoluent pas au même rythme que les dépenses. Le rapport annuel du Service de gestion comptable de Brioude nous apprend que, entre 2021 et 2025, les produits réels de fonctionnement ont augmenté de 25 % tandis que les charges réelles de fonctionnement ont, elles, augmenté de 42,4 %. Ceci a eu pour résultat que la capacité d'autofinancement brut de la commune, appelée la CAF, a baissé de 15,5 %. Or c'est la CAF, abondée de subventions, qui permet de financer les remboursements d'emprunt et les dépenses d'équipement et d'investissement.

Pour augmenter la CAF, il faut soit diminuer les dépenses, soit augmenter les recettes. Or la grande majorité des dépenses de fonctionnement sont des dépenses contraintes sur lesquelles la commune peut difficilement agir (énergie, assurances, personnel, contrats d'entretien, etc.). Quant aux recettes, la marge de manœuvre est faible. Contrairement à d'autres communes environnantes en effet, Saint-Ilpize a peu de patrimoine immobilier à louer et n'a pas non plus de forêts à exploiter.

Ceci a conduit la municipalité à prendre une décision difficile mais nécessaire pour préserver la possibilité d'investir pour le futur : c'est d'augmenter la fiscalité locale, qui est restée inchangée depuis 2018. Il s'agit d'une augmentation très mesurée touchant la taxe foncière sur le bâti (elle passe de 30,66 % à 31,42 %, part départementale de 21,19 % comprise) et la taxe d'habitation (qui passe de 8,92 à 10,25%). Le produit attendu de cette augmentation est d'environ 5.000 € par an.

Visite des villages par les élus

Le nouveau conseil municipal, dès son élection, est allé « sur le terrain » afin de découvrir pour certains, ou redécouvrir pour d'autres, les différents villages de la commune. Ce fut l'opportunité, pour certains élus, de se familiariser avec le patrimoine et la topographie de nos villages. À cette occasion, chaque conseiller référent a présenté son secteur et partagé les projets essentiels destinés à préserver et à protéger le cadre de vie des habitants. Ce fut aussi l'occasion, au hasard des villages, de rencontrer des habitants qui ont partagé leur quotidien avec nos élus.



Travaux route de Faucon

Les pluies abondantes du mois d'avril ont révélé la fragilité du soutènement de la route reliant Grenier à Faucon. Un éboulement conséquent s'est produit nécessitant la fermeture de la route. La restriction de circulation n'étant pas toujours respectée par différents usagers, la mairie a fait poser des



buttes de terre dans la largeur de la route afin d'interdire physiquement le passage.

Cette situation a permis de constater que la plupart des GPS engageaient souvent les conducteurs souhaitant aller à Tapon ou Vieille Brioude depuis les hauteurs de la Loubarde, sur cette route communale. Une réflexion est en cours afin de modifier la signalisation pour diminuer la circulation sur cet axe.



L'entretien des parcelles : le meilleur garant contre le risque d'incendie

L'actualité montre le bien-fondé de cette mesure : le massif forestier du Val d'Allier et des contreforts de la Margeride vient d'être classé comme exposé au risque d'incendie. Cela concerne 26 communes parmi lesquelles Saint-Illpize, et entraînera l'application de l'O.L.D. (obligation légale de débroussaillage). Un arrêté préfectoral précisant les modalités d'application de l'O.L.D. est en cours d'élaboration. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain bulletin.

Mais d'ores et déjà, l'obligation d'entretien est prévue dans la loi pour les propriétaires de parcelles situées à proximité d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 m des habitations. Ils ne doivent pas y entreposer des déchets ou des gravats et ils doivent les débroussailler, ce qui permet de réduire le risque d'incendie en période de sécheresse. Nous espérons que chacun aura à cœur de respecter cette obligation, afin de préserver notre environnement et éviter de mettre des vies en danger.



Frelons asiatiques

La chasse aux fondatrices et aux nids primaires est terminée. Sur la commune nous avons relevé plus de 80 frelons éliminés par le piégeage. Ce chiffre permet de constater :



Que le piégeage est nécessaire. 80 frelons tués, c'est 80 nids secondaires en moins.

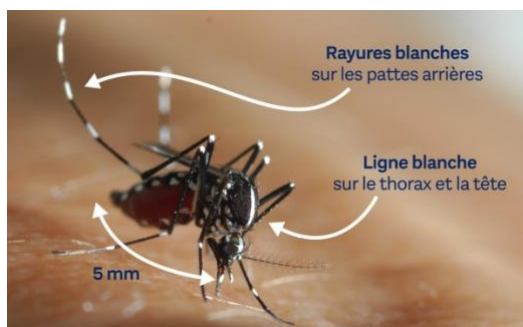
Qu'il semblerait que le piégeage soit prépondérant sur les axes de circulation des frelons ou à proximité de ruches ou d'eau.

Qu'il faudra anticiper la pose de piège l'année prochaine.

Merci à tous les habitants qui ont participé à cette opération.

Maintenant il va falloir être vigilant sur la création des nids secondaires qui engendrent la prolifération de ces insectes.

Moustique tigre



Le moustique tigre est implanté dans tous les départements de la région AURA. Avec 1.300 communes colonisées en 2025, ce sont 80 % des habitants de la région qui sont exposés au moustique tigre.

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales (dengue, chikungunya, Zika). En effet, il peut contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne.

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. Il pond directement sur les parois asséchées de ces contenants, susceptibles de se remplir d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent rapidement : il faut compter environ une semaine pour qu'émergent des moustiques adultes.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

QUIZZ

Vous savez sans doute qu'avant tout projet d'acquisition d'une parcelle, il est fortement conseillé de demander un certificat d'urbanisme. Il s'agit d'un document d'information sur l'état des droits d'urbanisme applicables à une parcelle : le zonage (terrain en zone constructible ou non), les servitudes, les taxes applicables, l'existence d'un droit de préemption. Outre ces informations d'ordre général données dans un certificat d'urbanisme informatif, le certificat d'urbanisme opérationnel fournit aussi des informations sur la faisabilité d'un projet de construction défini.

Mais connaissez-vous la durée de validité d'un certificat d'urbanisme ?



JE VIDE

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres



JE COUVRE

DE FAÇON HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers

Concerts de l'été 2026

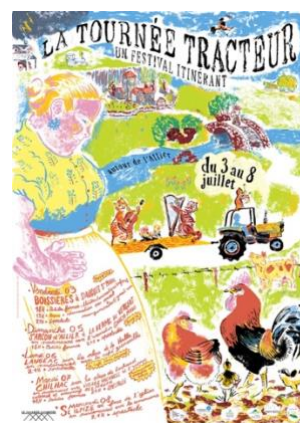
8 juillet : le Mange-Minutes. Spectacle de clôture

21 h. Devant l'église Sainte Madeleine Mange Minute

L'association Le Mange-Minutes organise des tournées en tracteur, de village en village le long de l'Allier : musiciens en itinérance à pied, scène portée par le tracteur et installée chaque soir dans un village différent pour des concerts inédits, construits lors de la tournée avec les musiciens présents. Le concert de clôture 2026 sera donné à Saint-Ilpize. Musiques traditionnelles, chanson française, musique expérimentale.

Buvette sur place.

Participation libre.



22 juillet : le Duo des Puys

20 h 30. Église Sainte-Madeleine



Le Duo des Puys est un ensemble violon-alto dont le répertoire offre une palette variée en styles musicaux.

En partant du baroque jusqu'à la musique actuelle et en passant par le tango argentin, ce duo aspire à faire découvrir et redécouvrir la musique aux petits et aux grands lors de concerts retraçant les différentes périodes de la musique classique.

Leurs instruments feront ainsi résonner les partitions de grands compositeurs tels que Bach et Mozart, mais chercheront aussi à faire entendre des œuvres plus rares.

Adultes : 10 € / Tarif réduit : 5 €

29 juillet : la Chapotée

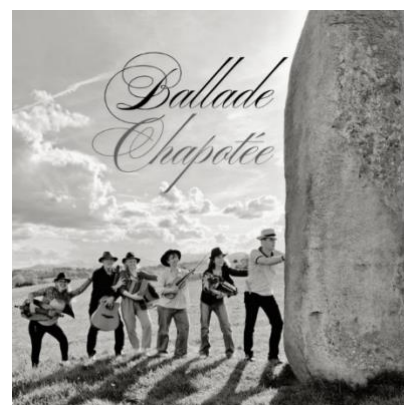
20 h 30. Église Sainte-Madeleine. Concert aux chandelles.

Familier des salles de bal, le groupe La Chapotée s'éloigne des parquets, le temps d'une soirée, pour un moment de ballade en toute simplicité, à travers contrées auvergnates et musiques du monde.

Quand s'amorcent délicatement le frottement des cordes et les premiers tours de manivelle, quand l'archet entame son joli ballet, bientôt rejoint par la vibration des anches métalliques et le souffle gracieux d'une mélodie, laissez-vous juste porter.

Concert organisé par les Amis de Saint-Ilpize

Participation libre



5 août : the Mishaped Pearls

20 h 30. Église Sainte-Madeleine



Acteurs majeurs de la nouvelle vague du folk britannique, the Mishaped Pearls, une formation de sept musiciens, se sont produits régulièrement en tournée au Royaume-Uni et en France, où ils se sont forgé une solide réputation pour la force et l'intensité de leurs concerts. Ancrée dans la tradition, leur musique s'étend vers le folk progressif et le rock, les mondes orientaux et la musique classique contemporaine, faisant dialoguer le présent et le passé. Venu à Tapon il y a une petite dizaine d'années, ils ont suscité l'enthousiasme du public.

Adultes : 10 € / Tarif réduit : 5 €

19 août : le Duo Sostenuto

20 h 30. Chapelle castrale

Depuis plus de 30 ans, avec enthousiasme et excellence, le Duo Sostenuto, invité de nombreux festivals en France et à l'étranger, incarne un projet artistique unique : donner une seconde vie aux joyaux de la musique classique et les offrir au plus grand nombre. Avec son programme "Nouveau Monde", le Duo Sostenuto vous propose un voyage initiatique au cœur de la musique américaine entre classique, jazz et tango.

Adultes : 10 € / Tarif réduit : 5 €



Expositions

24 juillet - 6 août : « La vigne dans la vallée de la Ribeyre. Tradition et renouveau »

10 h-12 h et 16 h 30-19 h. Chapelle castrale

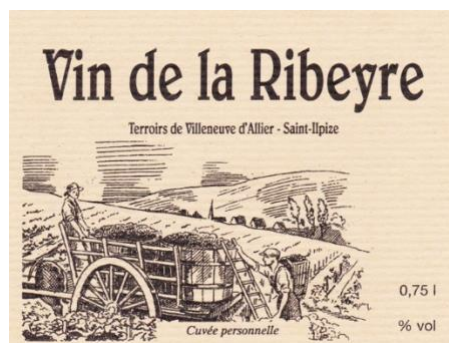
La culture de la vigne dans la vallée de la Ribeyre est une tradition ancestrale dont les origines remontent à l'époque romaine. Elle atteint son apogée au 19^e siècle, apportant une grande prospérité économique à la vallée. Mais l'arrivée en 1896 du phylloxéra y met un terme brutal, entraînant l'exode rural et une période de déclin. Il faut attendre 1992 pour qu'un nouvel élan soit donné à la culture de la vigne, avec la création de l'association des vignerons de la Ribeyre.

Aujourd'hui de jeunes vignerons se lancent dans l'aventure, et on voit revivre les coteaux et les anciennes terrasses qui ont fait la réputation de la vallée.

L'exposition raconte cette histoire à partir de textes, documents photographies anciennes, toiles de Diane Cazelle et anciens outils de vignerons. Elle a été réalisée par l'association des Amis de Saint-Illpize, avec la collaboration précieuse de Roland Vigouroux et d'anciens et nouveaux vignerons.

Entrée libre. Vernissage : le 24 juillet à 19 h.

L'exposition donne lieu à un concours amateur de dessin et de peinture, du 25 juillet au 2 août. Pour tout renseignement : 04 71 77 44 31 ou <https://lesamisdesaintillpize.org>



7 août – 14 août : Résidence artistique sur le thème Bâtir sur les nuages.

XIII^e édition

Chapelle castrale

L'espace devient aujourd'hui un nouveau territoire à révéler. Pensons les nuages, non dans leur dimension et leur précision scientifiques, mais dans leur réalité imaginaire. Dans un monde fragmenté où nos repères collectifs et individuels se dissolvent, la fabrique des histoires revendique l'émerveillement comme une manière d'habiter le monde et comme vecteur d'émotion et de lien social.

La Résidence artistique au château de Saint-Illpize 2026 ouvre une parenthèse sensible où chacun peut reconnaître la langue universelle qui nous relie : celle de l'art et de la poésie. Un temps suspendu et un recul nécessaire pour mieux comprendre et réfléchir sur la préservation du monde et de la planète.

Accès libre. Restitution le samedi 15 août de 11 h à 17 h.



Autres animations estivales

14 juillet : apéritif citoyen

11 h. Guinguette à Léon by Martine



À l'occasion de notre Fête nationale, toute l'équipe municipale vous invite à partager un apéritif citoyen. Venez nombreux célébrer ce moment de convivialité et d'échange autour d'un verre de l'amitié !

19 juillet et 16 août : brunch musical

11 h - 16 h. Château de Saint-Illpize

Le bar restaurant Paul et Nanar organise un brunch musical dans la cour supérieure du château, les dimanches 19 juillet et 16 août. Des détails seront donnés dans les prochaines communications de Panneau Pocket et Illiwap. La réservation est nécessaire.

Ateliers au bord de l'eau, organisés par les Brindilleuses

22 et 23 juillet : stage panier rond

9 h 30 - 18 h, sur 2 jours. Tarif solidaire : de 130 à 170 €

30 juillet : atelier parents-enfants

14 h - 17 h. Confection d'un jeu de bilboquet. Coût binôme : 35 €

3 au 7 août : résidence artistique

10 h – 18 h. Création collective d'un bestiaire tissé. Gratuit

Pour tout renseignement et réservation : lesbrindilleuses@gmail.com ou se rendre à la Maison des Artisans où l'atelier des Brindilleuses sera ouvert tous les mardis, de 10 h à 16 h, jusqu'au 11 août.

12 août : soirée-découverte en musique de la salle polyvalente rénovée

À partir de 19 h. Concert vers 20 h

Tous les habitants de Saint-Illpize et Villeneuve d'Allier sont invités à venir découvrir le nouveau look de la salle polyvalente. Pour célébrer cette nouvelle étape, on vous propose un verre à boire, des amuse-bouche à grignoter, et un concert à écouter, par le groupe **Les épingles à cheveux**.

22 au 24 août : XI^e Rencontre de généalogie.

15 h - 19 h. Salle polyvalente Élie Barthomeuf

Animée par Michel Dégremont et Gérard Portal, la XI^e Rencontre de généalogie débutera par une conférence donnée par Maryline Avont, du Pays d'Art et d'Histoire, sur le thème « Quand l'histoire rencontre la généalogie ». Attention ! cette conférence commencera à 14 h 30 le samedi 22 août.



Rencontre organisée par les Amis de Saint-Illpize. Renseignements au 06 15 29 23 92.

À noter dans l'agenda

Les réunions villages prévues cette année auront lieu à 18 h aux dates et lieux suivants :

- 17 juillet : Ribeyre, Grenier, Chantel (à Grenier)
- 24 juillet : Chanat, le Bancillon (vers l'ancienne école)
- 31 juillet : Chazieux
- 7 août : Le Bourg (mairie)
- 14 août : Cissac (près du four à pain)
- 21 août : Seniquette, Tapon (vers la fontaine)



Une **benne à encombrants** sera à la disposition des résidents, sur le parking de la salle polyvalente, du 20 au 25 août.

Réponse au QUIZZ : la durée de validité d'un certificat d'urbanisme est de 18 mois. C'est une période pendant laquelle les règles d'urbanisme applicables à la date de délivrance du certificat sont « cristallisées », c'est-à-dire figées, même si elles sont amenées à évoluer pendant cette période.

Carnet rose

La famille Chicoutel s'agrandit. Nous souhaitons la bienvenue à Zaïre, qui fait la joie de ses parents, Eva et Nicolas depuis le 17 juin. La commune adresse toutes ses félicitations aux parents.

IPNS - publication de la mairie de Saint-Illpize, 43380 – directeur de la publication : Isabelle Roussel, maire – rédaction et conception : Isabelle Roussel et Jacques Chausse